



Les droits du congés parental

Par **laneige**, le **20/11/2009** à **13:08**

Bonjour,

Je souhaite connaître mes droits de santé et de sécurité en prenant un congés parental. Actuellement salarié depuis un an dans une sté et a charge d'un enfant de 6mois qui est accueilli par une nourrice agréée, qui verserait mes indemnités en prenant congés??

J'envisage de le prendre de manière total (cessation d'activité totale) sur une durée d'une année complète.

Mon employeur doit-il me verser mon salaire normal ou y a-t-il une rupture artificielle avec celui-ci et la CAF prend-elle la charge de verser un complément de salaire basé sur les 12 précédents mois en exercice?

Vous remerciant par avance d'une réponse

Par **krema**, le **20/02/2010** à **16:13**

Bonjour, je suis en fin d'ASSÉDIC depuis Novembre et enceinte de mon 1er enfant depuis Décembre! J'aimerais savoir si j'ai le droit à un congés parental, après mon congés maternité!

Si ya un expert, merci de nous répondre!!!